

FERENC MAJOROS

DOCTEUR EN DROIT ET ÈS SCIENCES POLITIQUES
MAÎTRE DE RECHERCHES À LA FACULTÉ
DE DROIT DE COLOGNE

**LES
CONVENTIONS INTERNATIONALES
EN MATIÈRE DE
DROIT PRIVÉ**

**Abrégé théorique
et
traité pratique**

I

Préface du professeur Bernard DUTOIT

*Directeur de l'Institut de Droit comparé,
Faculté de Droit de Lausanne.*

ÉDITIONS A. PEDONE

13, rue Soufflot, 13
PARIS

TABLE DES MATIÈRES *

	Pages
Préface	XI
Prolegomènes	11
§ 1. — Nombre élevé et rapidement croissant des conventions.	11
§ 2. — Nécessité d'un examen distinct	13
§ 3. — Le titre de l'ouvrage	14
§ 4. — La science des conventions en matière de droit privé et la politique juridique	15
§ 5. — Actualité d'ordre formel et traditionnel de l'ouvrage. Anniversaires	15
§ 6. — Premières remarques sur le divorce regrettable de la doctrine de droit international privé et de droit international public	17
§ 7. — Pillet, adversaire de ce divorce	20
§ 8. — Quelques idées de Pillet à propos des conventions ..	22
§ 9. — Aspects historiques et psychologiques de l'examen de ces conventions	23
§ 10. — Adversaires engagés des conventions : Niboyet, Gamillscheg	25
§ 11. — Remarques doctrinales préliminaires sur la raison d'être de la science des conventions internationales en matière de droit privé	26
§ 12. — Le droit international pénal conventionnel	29

* En principe l'unité inférieure indiquée est le paragraphe. Mais exceptionnellement, quelques sous-paragraphe et d'autres subdivisions sont également pris en considération dans cette Table des Matières eu égard à leur importance particulière.

PARTIE INTRODUCTIVE

Introduction historique et théorique

	Pages
CHAPITRE PREMIER. — APERÇU HISTORIQUE	33
<i>Section première. — GRECE</i>	37
§ 1. — Les sources vues sous un angle technique et formel ..	37
§ 2. — Les sources vues sous l'aspect matériel	38
§ 3. — Notions antiques et modernes	39
§ 4. — Les matières réglementées par conventions interéta- tiques	39
§ 5. — Des problèmes à propos du champ d'application et de la concurrence des traités d'assistance judiciaire	44
<i>Section II. — ROME</i>	44
§ 1. — L'Etat-cité	44
§ 2. — L'empire	45
<i>Section III. — HAUT MOYEN AGE</i>	47
<i>Section IV. — L'EPOQUE DE LA RENAISSANCE URBAINE.</i>	50
§ 1. — Conflits de lois	52
§ 2. — Conflits de juridictions	55
BIBLIOGRAPHIE CHOISIE	60
CHAPITRE II. — ABREGE THEORIQUE. — LES FONDE- MENTS DE LA SCIENCE DES CONVENTIONS INTER- NATIONALES EN MATIERE DE DROIT PRIVE. — PRO- BLEMES CHOISIS SYSTEMATISES	65
<i>Section première. — FACTEURS EXTRINSEQUES</i>	67
§ 1. — Les faits de la codification	67
§ 2. — Les problèmes qui accompagnent la codification	70
§ 3. — La carence de l'examen et de la solution des problèmes.	72

<i>Section II. — FACTEURS INTRINSEQUES RELEVANT DE LA THEORIE SCIENTIFIQUE GENERALE</i>	83
§ 1. — Délimitation nette de l'objet et des fins des examens relevant de cette discipline	84
§ 2. — Unité systématique de connaissances concernant des problèmes qui forment un domaine propre et dont se dessaisissent les disciplines existantes	88
§ 3. — Connexions logiques intrinsèques déterminées par la matière	90
§ 4. — Méthodes propres à la discipline	93
Sous-§ 1. — Prise en considération parallèle et combinée des règles du droit international public (droit des traités) et du droit international privé <i>lato sensu</i>	96
Sous-§ 2. — Application du procédé des rattachements	97
Sous-§ 3. — Formation de cas-types	103
Sous-§ 4. — Examen historique général et étude comparative des traités anciens	104
Sous-§ 5. — Elargissement de la dimension extra-judiciaire	107
 <i>Section III. — FACTEURS INTRINSEQUES RELEVANT DE LA THEORIE DU DROIT</i>	 108
§ 1. — Localisation de nos conventions sur le tableau représentant le droit international et le droit interne	114
§ 2. — Les fonctions des trois pouvoirs dans la confection et dans la mise en application de nos traités	122
Sous-§ 1. — Le pouvoir exécutif	123
Sous-§ 2. — Le pouvoir législatif	129
Sous-§ 3. — L'autorité judiciaire : Aspects psychologiques et pratiques de l'application judiciaire	130
§ 3. — Quelques remarques sur l'application extra-judiciaire des traités	145
§ 4. — Une science des conflits de conventions	146
§ 5. — Intégration de la science des conventions internationales en matière de droit privé dans l'ordre des disciplines ..	148
Sous-§ 1. — Le droit privé	149
Sous-§ 2. — La procédure civile	150
Sous-§ 3. — Le droit comparé	150
Sous-§ 4. — Le droit international privé	152

	Pages
Sous-§ 5. — Le droit international public	153
Sous-§ 6. — Le droit des conflits de conventions ..	153
§ 6. — Intégration de l'idée de la codification internationale des matières de droit privé dans les systèmes de pensées juridiques historiques dès Savigny	154
§ 7. — Perspectives des examens futurs relevant de la philo- sophie générale du droit	161
BIBLIOGRAPHIE CHOISIE	164

PARTIE PRATIQUE GENERALE I

LE DROIT DES CONFLITS DE CONVENTIONS

Les règles principales qui régissent les conflits des conventions signés en matière de droit privé

CHAPITRE PREMIER. — QUESTIONS GENERALES. ORGANI- SATION DES EXAMENS RELEVANT DU DROIT DES CONFLITS DE CONVENTIONS	185
<i>Section première. — EVOLUTION AVANT 1975</i>	189
§ 1. — Aperçu systématique de doctrine	189
§ 2. — Etapes et limites de l'évolution de la mise en place des clauses de compatibilité dans les Conventions de La Haye	198
§ 3. — La transition à une nouvelle orientation doctrinale dans la recherche des règles de conflits de conventions	203
<i>Section II. — LA METHODE A SUIVRE : ILLUSTRATION SOUS L'ASPECT TECHNIQUE</i>	207
<i>Tableau synthétique illustrant certains éléments essentiels du pro- cédé des rattachements</i>	210
§ 1. — Conflits de lois	211
§ 2. — Conflits de conventions en général	212
§ 3. — Conflits des conventions signées en matière de droit privé : La méthode adoptée (Exposé technique)	213
<i>Section III. — LA METHODE A SUIVRE : QUELQUES ASPECTS A CARACTERE SUBSTANTIEL</i>	223
§ 1. — Répartition systématique et critique des sources qui seront envisagées pour dégager les règles de rattachement	223

	Pages
a) Droit conventionnel	224
b) Jurisprudence nationale et avis consultatifs doctrinaux	228
c) Doctrine en matière de droit des traités	229
d) Doctrine privatiste	235
§ 2. — Quelques observations sur les éléments substantiels de la formation des règles de conflits	235
§ 3. — Remarques préliminaires en matière de qualifications ..	242
BIBLIOGRAPHIE CHOISIE	245
CHAPITRE II. — LA REGLE DE L'EFFICACITE MAXIMALE.	253
<i>Section première. — PROCEDURE CIVILE</i>	258
§ 1. — Légalisation	258
a) Droit conventionnel positif	259
i) Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers	259
ii) Convention européenne, signée à Londres le 7 juin 1968	260
iii) Convention n° 2 de la CIEC relative à la délivrance gratuite et la dispense de légalisation des expéditions d'actes de l'état civil, signée à Luxembourg le 26 septembre 1957	261
iiii) Convention n° 1 de la CIEC, signée à Paris le 27 septembre 1956	263
b) Tableau des intérêts — Finalités	263
§ 2. — Signification. Notification	265
a) Droit conventionnel positif :	
— Convention de La Haye du 15 novembre 1965 relative à la signification et à la notification des actes judiciaires et extra-judiciaires en matière civile et commerciale	265
b) Tableau des intérêts — Finalités	271
§ 3. — Obtention des preuves	273
a) Droit conventionnel positif :	
— Convention de La Haye du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale	274
b) Tableau des intérêts — Finalités	275
§ 4. — Matières diverses de procédure	277
a) Droit conventionnel positif	277
b) Tableau des intérêts — Finalités	279

	Pages
<i>Section II. — ALIMENTS. — MINEURS. — LIEN CONJUGAL :</i>	
<i>GAL</i> : La protection des faibles	281
§ 1. — Obligations alimentaires	282
a) Droit conventionnel positif :	
— Les Conventions de La Haye, (exécution - loi applicable)	282
b) Tableau des intérêts — Finalités	285
§ 2. — Mineurs :	286
a) Convention de La Haye concernant la compétence des autorités et la loi applicable en matière de protection des mineurs du 5 octobre 1961	286
b) Convention européenne sur le rapatriement des mineurs signée à La Haye le 18 mai 1970	289
§ 3. — Lien conjugal :	
— Convention n° 11 de la CIEC signée à Luxembourg le 8 septembre 1967 en matière de reconnaissance de décisions relatives au lien conjugal	290
— Convention de La Haye sur la reconnaissance des divorces et des séparations de corps du 1 ^{er} juin 1970	292
— Conventions de La Haye du 12 juin 1902 et du 17 juillet 1905	293
<i>Section III. — MATIERES DIVERSES</i>	294
§ 1. — Echange d'informations en matière de droit privé	294
a) Droit conventionnel positif :	
i) Convention européenne de l'information sur le droit étranger signée à Londres le 7 juin 1968.	294
ii) Convention n° 3 de la CIEC concernant l'échange international d'informations en matière d'état civil signée à Istanbul le 4 septembre 1958.	295
iii) Convention n° 8 de la CIEC sur l'échange d'informations en matière d'acquisition de nationalité signée à Paris le 10 septembre 1964 ..	295
b) Tableau des intérêts — Finalités	296
§ 2. — Pluralité de nationalités	297
— Convention européenne sur la réduction des cas de pluralité de nationalité et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités, signée à Strasbourg le 6 mai 1963	297
§ 3. — Reconnaissance des sociétés — Opposition sur titre au porteur	298
— Convention de Bruxelles du 29 février 1968 sur la reconnaissance des sociétés	298
— Convention européenne relative à l'opposition sur titres au porteur à circulation internationale signée à La Haye le 28 mai 1970	299

	Pages
§ 4. — Adoption	299
— Convention de La Haye du 15 novembre 1965 sur la compétence des autorités, la loi applicable et la reconnaissance des décisions en matière d'adop- tion	299
<i>Section IV. — JURISPRUDENCE NATIONALE</i>	304
§ 1. — Conflit entre la Convention de La Haye sur le divorce du 2 juin 1902 et la Convention de Genève sur le statut des réfugiés du 28 juillet 1951	306
§ 2. — L'arrêt Ditzler	308
§ 3. — L'arrêt Gounod	313
§ 4. — Conflit entre la Convention des Nations Unies du 10 juin 1958 sur l'exécution des sentences arbitrales et la Convention européenne sur l'arbitrage commercial du 21 avril 1961	315
§ 5. — Conflit entre le Code de Montevideo de 1889 sur le droit civil international et le Code de Droit international privé de La Havane du 20 février 1928 (Code Busta- mente)	319
<i>Section V. — QUELQUES ASPECTS SPECIFIQUES DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC</i>	321
§ 1. — Distinction nette de la règle de l'efficacité et de certains principes d'interprétation	321
§ 2. — Les conflits de conventions dans la doctrine de M. Hostie	323
§ 3. — L'efficacité des traités mentionnée dans les matériaux de la Cour de La Haye en rapport direct avec les conflits de conventions	325
BIBLIOGRAPHIE CHOISIE	330
I. Doctrine	330
II. Jurisprudence	338
CHAPITRE III. — LA REGLE DE LA MATIERE SPECIALE ..	343
<i>Section I. — LA PHILOSOPHIE DE LA REGLE DE LA MATIERE SPECIALE</i>	343
§ 1. — Généralités	343
§ 2. — Caractère indirect et « technicité » relative de la règle de la matière spéciale	344

	Pages
§ 3. — Le noyau de la philosophie de cette règle : la complexité des intérêts protégés par les conventions	346
§ 4. — <i>Lex specialis ratione loci (spatii) — lex specialis ratione materiae</i>	348
<i>Section II. — LES CONVENTIONS DE LA HAYE EN MATIERE DELICTUELLE</i>	350
§ 1. — Vue générale de l'œuvre de pionnier faite par la Conférence en matière délictuelle	350
§ 2. — La doctrine concernant le conflit des conventions en matière délictuelle dans les travaux de la douzième session	352
<i>Section III. — LES CONVENTIONS REGLEMENTANT LA RESPONSABILITE CIVILE A PROPOS DE CERTAINS MOYENS DE LA TECHNIQUE LA PLUS MODERNE ET EN DROIT MARITIME</i>	356
§ 1. — Le droit privé nucléaire, spatial et de la pollution de l'environnement	357
§ 2. — Droit maritime	362
<i>Section IV. — MATIERES DIVERSES ET PROBLEMES CONTROVERSEES</i>	368
§ 1. — La Convention européenne sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par des véhicules automoteurs signée à Strasbourg le 14 mai 1973	368
§ 2. — Certains aspects des conflits de juridictions — Quelques pensées anticipées sur le dossier de la Convention de la C.E.E. du 27 septembre 1968	370
§ 3. — Problèmes variés choisis	372
§ 4. — Matières diverses	374
<i>Section V. — JURISPRUDENCE NATIONALE</i>	379
§ 1. — L'arrêt du 26 juillet 1973 de l'Oberlandesgericht de Stuttgart	379
§ 2. — L'arrêt de la Cour fédérale allemande du 20 décembre 1972 (« arrêt iranien »)	383
§ 3. — Cas divers	387
a) Le jugement du 27 avril 1974 de la Pretura de Livourne. L'affaire Montecatini Edison	387
b) Le jugement du tribunal d'arrondissement de Rotterdam du 12 mai 1975 (<i>Handelswerkij G. Y. Bier B. V. et Stichting Reinwater c. Mines de Potasse d'Alsace</i>)	389

	Pages
c) L'arrêt de la Cour d'appel de Rome du 9 mars 1933 (Chemins de fer français c. Bucchi)	390
BIBLIOGRAPHIE CHOISIE	394
CHAPITRE IV. — LA REGLE DU TRAITE POSTERIEUR ET LE REGIME DE L'ARTICLE 30 DE LA CONVENTION DE VIENNE	401
<i>Section première. — DELIMITATION ET SIMPLIFICATION DE L'EXAMEN</i>	403
§ 1. — L'intervention de la règle pacta tertiis nec nocent nec prosunt (article 30-4)	403
§ 2. — Refus de reconnaître en principe et d'examiner dans ce contexte précis une hiérarchie des traités concurrents.	405
<i>Section II. — LA REGLEMENTATION SUBSTANTIELLE DES CONFLITS DE CONVENTIONS DANS L'ARTICLE 30</i>	406
§ 1. — Le cadre formel et les sources primaires de l'examen de l'article 30	406
§ 2. — Interprétation de l'article 30	408
a) Les clauses de compatibilité permissives	409
b) Les clauses prohibitives	412
c) Variétés	413
<i>Section III. — ESSAI D'UNE MISE EN HARMONIE DE LA PHILOSOPHIE ET DE LA LETTRE DE L'ARTICLE 30 AVEC LE SYSTEME CONFLICTUEL INTRODUIT PAR CET OUVRAGE</i>	415
§ 1. — Encore quelques pensées à propos de l'état de la doc- trine	415
§ 2. — Les grands axes de la réglementation qu'implique l'ar- ticle 30, confrontée avec le système conflictuel de cet ouvrage	417
§ 3. — L'article 30 est-il une disposition d'ordre supplétif ? ..	420
§ 4. — La distinction entre clauses de compatibilité soit « per- missives », soit « prohibitives »	421
§ 5. — La règle <i>lex specialis</i> et le régime de l'article 30	424
BIBLIOGRAPHIE CHOISIE	427

	Pages
CHAPITRE V. — PROSPECTIVES ET RETROSPECTIVES.	431
<i>Section première. — RATTACHEMENTS DIVERS — PROSPECTIVES ET AFFINITES DOCTRINALES</i>	431
§ 1. — La propriété intellectuelle	432
§ 2. — La vente internationale	438
§ 3. — Perspectives et affinités doctrinales	443
<i>Section II. — RETROSPECTIVES</i>	450
§ unique. — Antécédents doctrinaux en droit interfédéral canadien. Le principe « essence et substance »	450
BIBLIOGRAPHIE CHOISIE	457